

L'ABC d'une AG

L'essentiel pour survivre à une assemblée générale!

C'est quoi une AG ?

L'AG est la base de la vie démocratique dans une association étudiante se voulant combative, telle que la SOGÉECOM. À la SOGÉECOM, l'AG est l'instance de décision suprême, car c'est là que se décident les grandes orientations de notre association étudiante. C'est un moment privilégié de démocratie, où les étudiant-e-s sont convié-e-s à venir s'exprimer et à prendre position sur différents enjeux.

Ce guide

Ce guide est un résumé du code des procédures de la SOGÉECOM. Le code des procédures est ce qui régit le fonctionnement technique d'une AG et vise à favoriser son bon déroulement. Connaître les procédures permet de faciliter le déroulement de l'AG et te permet de mieux en suivre le déroulement. Connaître les procédures c'est se responsabiliser et mieux faire entendre sa voix !

Les AG, c'est pas si compliqué!

Pour en savoir plus n'hésites pas à nous contacter, visiter notre site web, ou à venir nous voir !

sog^{ee}com

**Société Générale des Étudiantes et des Étudiants
du Collège de Maisonneuve
local D-2610**

**Montréal, Québec H1X 2A2
Téléphone : 514-254-7131 #4515
Web : <http://www.sogecom.org>**

Qu'est-ce que le point "Procédures"?

Chaque AG débute avec un point "Procédures". Ce point consiste à nommer un "Praesidium", adopter un ordre du jour, et entériner le/les procès verbaux de la ou des précédentes AG.

"Le Praesidium"

Le praesidium comprend un-e animateur/trice et un-e secrétaire. Le rôle de l'animation est de favoriser le bon déroulement de l'AG, en s'assurant du respect mutuel entre participant-e-s, et d'appliquer le code des procédures de la SOGÉECOM. Le/la secrétaire prend en note le compte-rendu (ou procès verbal) de l'assemblée. Important : Le praesidium doit s'abstenir d'exprimer son opinion politique pendant les débats et discussions. Il peut être démis de ses fonctions par l'AG en cas de faute grave.

"L'adoption de l'ordre du jour"

L'ordre du jour définit les sujets à traiter durant l'AG. L'ordre du jour proposé est MODIFIABLE en tout temps. Il est préférable qu'il soit modifié dans le point "ordre du jour". Sinon, il suffit de faire une proposition privilégiée pour le modifier en cours d'AG. Pour le bon déroulement de l'AG, il est important de respecter l'ordre du jour et de s'assurer de NE PAS ÊTRE HORS-PROPOS quand on intervient au micro. IMPORTANT : seule exception, l'ordre du jour ne peut être modifiée dans le cas d'une AG spéciale ou extraordinaire.

Tu as une question, une idée, ou une proposition ?

Intervenir au micro

"DE QUOI ON PARLE ?"

À vérifier : sur quel point de l'ordre du jour est-on ? Sommes-nous sur une proposition ?

Dans une AG, on parle toujours sur la base d'une proposition. S'il n'y a pas de proposition spécifique sur la table, il faut proposer une plénière (période de discussion sur une thématique, sans possibilité de propositions).

POUR T'EXPRIMER AU MICRO, TU N'ES PAS OBLIGÉ D'AVOIR UNE PROPOSITION FORMELLE.

TOUTE INTERVENTION EST PERTINENTE, TANT QU'ELLE SE FAIT DANS LE RESPECT DE TOUTES ET DE TOUS, ET QU'ELLE N'EST PAS HORS-PROPOS.

Tu peux intervenir simplement pour : partager un sentiment, une opinion, ou, suggérer une idée.

TU VEUX PROPOSER ?

Prends le temps de formuler d'avance ta proposition sur un papier. Si ta proposition trouve un appui, tu devras remettre ce papier au praesidium.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une fois formulée, toute proposition doit être appuyée par un-e autre participant-e. Sans appui, la proposition “tombe” et l'assemblée se poursuit;

Une fois appuyée, le/la proposeur-e peut expliquer sa proposition, mais ne peut plus la retirer ni la modifier - Elle “appartient” désormais à l'assemblée.

Plus d'interventions au micro ? On passe au vote (il faudra attendre la fin du vote pour intervenir de nouveau) ! Le vote se fait généralement à main levée.

Si la proposition est adoptée à la majorité (50% plus 1), celle-ci est adoptée.

PETIT LEXIQUE DES PROCÉDURES

PROPOSITIONS ORDINAIRES

La proposition :

Elle invite à une prise de position de l'AG sur un sujet donné.

L'amendement et le sous-amendement

Lorsqu'une proposition est en cours de discussion, il est toujours possible de la modifier en formulant une proposition d'amendement, en autant que celle-ci ne change pas le sens de la proposition initiale. Un amendement peut être modifié par un “sous-amendement”.

PROPOSITIONS PRIORITAIRES (QUELQUES EXEMPLES)

Huis-clos

Il en existe deux type : huis-clos de procès-verbal (ne pas rendre public une proposition), ou huis-clos visant des personnes, qui devront alors quitter la salle.

Limite de temps

Limiter le temps alloué au débat et/ou à chaque intervention.

Scission d'une proposition

Séparer une proposition complexe en plusieurs propositions distinctes.

Avis de motion

Aviser l'assemblée d'une question importante qui sera soulevée à la prochaine assemblée.

Question préalable

Sert à mettre fin à un débat:

Elle ne peut être reçue qu'après l'intervention de cinq membres;

La personne qui demande la question préalable doit attendre son droit de parole comme à l'habitude et recevoir un appui;

Si la question préalable est adoptée par les deux tiers des gens, l'assemblée passe immédiatement au vote sur la proposition qui était discutée. Il ne peut y avoir de débat sur la question préalable;

Si la question préalable est demandée au sujet d'un amendement, son adoption ne s'applique qu'à cet amendement et n'empêche pas le débat sur la proposition principale ni sur les autres amendements dont celle-ci peut être l'objet par la suite.

Appel d'une décision de la présidence

Utilisé lorsqu'un membre n'est pas en accord avec une décision de l'animatrice/animateur d'AG. L'AG passe alors immédiatement au vote (50% +1).

Le point d'information

Utilisé lorsqu'un membre ne comprend pas les procédures ou a une question concernant le point débattu.

Peut se faire à n'importe quel moment.

Le point d'ordre

La personne animant l'AG est tenue de faire resp**Limite de temps**
Limiter le temps alloué au débat et/ou à chaque intervention.

Scission d'une proposition

Séparer une proposition complexe en plusieurs propositions distinctes.

Avis de motion

Aviser l'assemblée d'une question importante qui sera soulevée à la prochaine assemblée.